

Avez-vous imaginé une Complémentaire Santé  
SOLIDAIRE dans votre commune ?

Et si on parlait de « ma mutuelle de village ? »



# ALMUTRA

En **1908**

C'est d'abord une société de secours mutuel « La mutuelle des Tramways de Nancy »,

En **2015**

Elle est devenue ALMUTRA, une mutuelle pour tous et ouverte à tous, pour supporter les frais de santé de tous.



**+ de 100 ans d'existence et d'expertise**

En **2017**

- Particuliers et Entreprises
- Une agence à Nancy
- Un interlocuteur unique
- Remboursement en 72H
- Pas de N° surtaxé



**Protéger votre santé c'est notre métier !  
Mutuelle entièrement indépendante qui appartient à ses adhérents !**



# Origine de « Ma mutuelle de village »

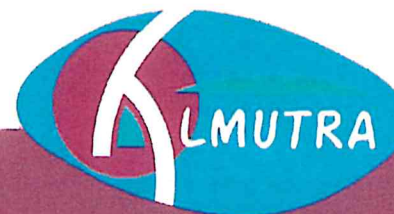
+ Le déclin des solidarités

+ Mise en **application de l'ANI** en avril 2015 → pas de couverture pour les non salariés : retraités, inactifs, chômeurs ...

+ Mise en place du **décret ACS** en 2016

+ Une histoire ....

.... d'un **maire de village** (Sud ouest) qui mutualisait l'achat de bois de chauffage pour ses administrés et a émis l'idée de mutualiser la complémentaire santé à une mutuelle de l'ADPM .



# L'acteur de sa mise en place

## + Positionnement de l'ADPM

ADPM : association diversité proximité mutualiste (10 ans)

## + Création d'un:

contrat de groupe à adhésion individuelle





# Un principe simple :



Devant le constat d'un nombre croissant de personnes en précarité et en difficulté pour accéder aux soins, nous proposons une **Mutuelle de Village** .

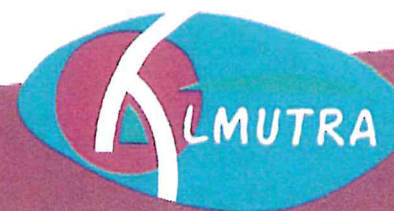
Le principe est simple:  
**Mutualiser**  
**pour faire baisser vos cotisations!**

Ce dispositif, outre l'accès à une complémentaire santé à moindre coût avec des prestations de qualité, permet également de garantir un service de proximité.

# Pour qui ?

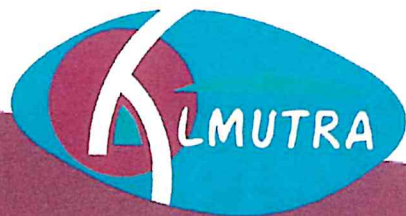
Les habitants du village ainsi que leurs ayants-droit peuvent bénéficier de cette couverture:

- **Retraités**
- **Inactifs**
- **Chômeurs**
- **Jeunes & étudiants**
- **TNS** : artisans, auto entrepreneurs ,dirigeants d'entreprise
- **CDD**
- **Intérimaires**



# Les exceptions à ce dispositif

- + Les personnes bénéficiant de la CMU (Couverture Maladie Universelle).
- + Les salariés qui bénéficieront d'un contrat entreprise obligatoire de frais de santé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.
- + Les personnes bénéficiant d'une Aide à la Complémentaire Santé ACS (depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015).





# Un dispositif Solidaire !

**+ Pas de tarification à l'âge** tarif similaire quel que soit l'âge, la catégorie socio-professionnelle, ou la situation familiale.

**+ Pas de nombre d'adhérent minimal**

**+ Garanties et tarifs identiques pour tous les villages**



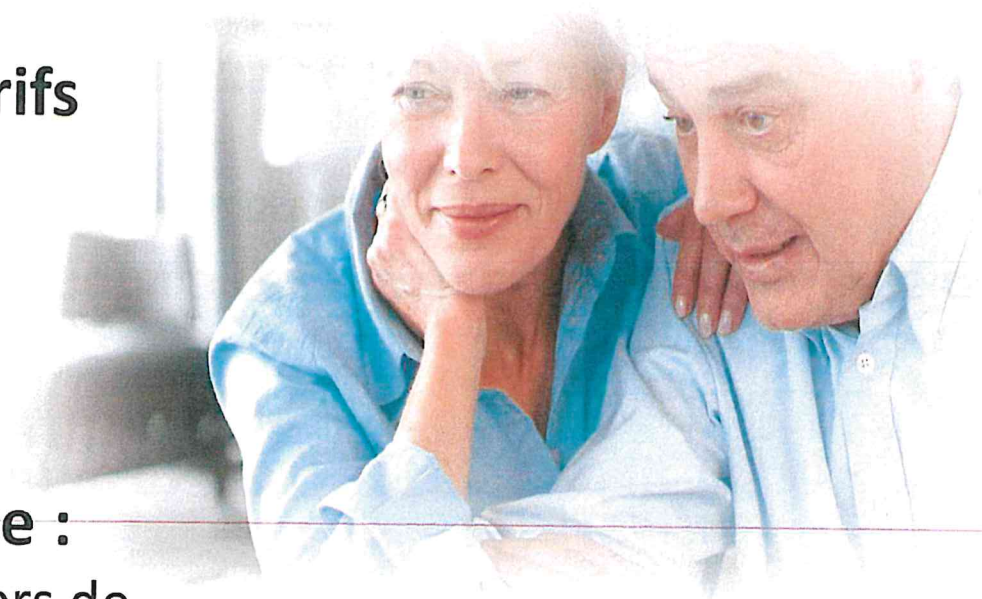


# Des bénéfices pour vos administrés

**+ Prestations et des tarifs plus avantageux.**

**+ Une solidarité**

**+ Une qualité de service :**  
réunions d'informations lors de la souscription.



# Quelles conditions pour adhérer ?

- + Validation du dispositif par le maire
- + L'ensemble des « futurs bénéficiaires » doivent être résidents du village ou de la commune en résidence principale ou secondaire.
- + Un justificatif de domicile de moins de 3 mois sera systématiquement demandé.

Ces 3 conditions  
sont cumulatives et obligatoires.



# Comment se met en place « ma Mutuelle de Village » ?



- ✚ **Information de la Mairie** auprès de ses administrés sur la Mutuelle qui sera mise en place
- ✚ **Réunions d'information et permanence(s) :** présentation du dispositif, des garanties et de la tarification associée.
- ✚ **Bulletin d'adhésion :** à remplir et pièces justificatives à fournir pour chaque adhérent souscripteur.
- ✚ **Délivrance immédiate de la carte d'adhérent** dès saisie de l'adhésion.



# Un dispositif en place depuis 2013...

- La 1<sup>ère</sup> mutuelle de village est née à Caumont-sur-Durance en novembre 2013 avec la **MGA d'Avignon**. Petite mutuelle de proximité, membre de l'ADPM (association diversité proximité mutualiste) et qui a été choisi parmi 12 candidats)

Actuellement la MGA gère 55 mutuelles de village dans le Vaucluse et départements voisins.

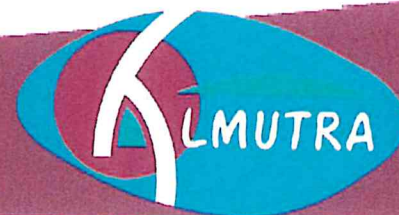
[→ VIDEO](#)

- La **mutuelle Catalane** (membre de l'ADPM) en gère 70 à ce jour avec des demandes de plus en plus accrues.
- Une visibilité de plus en plus importante : France TV info, article dans le monde, France 2, TF1



# Pour vos communes...

- Apporter une solution financière et d'accès aux soins  
Réduction de **30% à 50% du montant des cotisations** par rapport à un contrat individuel classique.
- Prendre en compte les « **laissés-pour-compte** » : en proposant un contrat de groupe à adhésion individuelle facultative (comme pour des salariés en CDI)  
→ combler un **vide social**
- Renforcer la **solidarité en menant une action sociale** dans les communes en accompagnant les administrés tout au long de leur vie avec des cotisations identiques.





# Nos coordonnées

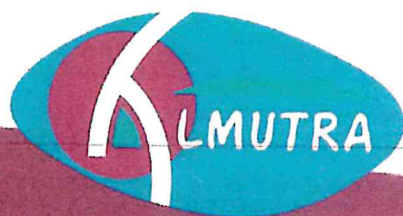
## Notre Agence

5, promenade des Canaux  
54 NANCY  
*(en face du KINEPOLIS)*

03 83 90 82 00  
contact@almutra.fr

Du Lundi au Vendredi :  
9-12h /13h-17h

[www.almutra.fr](http://www.almutra.fr)



03 83 33 58 20

06 33 75 77 91

[mamutuellevillage@almutra.fr](mailto:mamutuellevillage@almutra.fr)